







HORIZON 2020

LE PROGRAMME CADRE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA MER (INSTM)

Le Laboratoire d'Aquaculture (LR16INSTM03)

APPEL POUR LA SELECTION D'UN EXPERT SENIOR POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION DU PROJET "MedAID N° 727315"

Vu que:

- 1. L'institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), sise à rue 2 Mars 1934 Tunis 2025, Tunisie, TVA numéro: TN609519G, représenté légalement par son Directeur, Hechmi Missaoui, a participé à l'élaboration du projet MEDAID en collaboration avec un consortium de partenaires (33 partenaires) coordonné par l'Institut Agronomique Méditerranéenne de Zaragoza / International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies (IAMZ-CIHEAM), établi a Avda. Montañana 1005, Zaragoza 50059, Espagne, TVA numéro: ESN0011376A, représenté légalement par le Directeur, Javier SIERRA
- Le consortium a postulé la proposition du projet MEDAID à l'Union Européenne le 16
 Février 2016;
- Le 19 Décembre 2016 l'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche a communiqué au coordinateur du Consortium que le projet MEDAID est retenu au financement;
- 4. L'INSTM a signé le contrat de subvention avec le chef du consortium le 03 Mai 2017 ;
- 5. L'Agence Exécutive du Conseil Européen de la Recherche a son tour a signé le contrat de subvention du projet MedAID n° 727315 le 07 Avril 2017 date officielle du début du projet;
- 6. La durée du projet est de 48 mois à partir du 07 Avril 2017 jusqu'au 06 Avril 2021 sauf prolongation accordé par l'Agence Exécutive du Conseil Européen de la









Recherche

Etant donnée que

L'INSTM est impliqué notamment dans le WP2 (Performance Zootechnique, nutrition et croissance) et dans le WP4 (gestion de la santé) pour le développement des vaccins contre le Nodavirus.

L'INSTM doit aussi participer activement dans le WP1 pour la collection des informations (data collection) des fermes aquacoles tunisiennes.

Attendu

Que l'INSTM (Partner 25) du projet a besoin de recruter un expert senior pour l'assistance à la gestion administrative et financière du projet qui sera imputé sur la ligne budgétaire « frais administratifs, over head »

ANNONCE

Art.1- Objet de l'annonce

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, avec le présent avis, a l'objectif de recruter un expert senior pour l'assistance à la gestion administrative et financière du projet MedAID N° 727315 financé dans le cadre du programme cadre de l'Union Européenne pour la recherche et l'Innovation Horizon 2020.

Art.2- Objet du service et procédures de réalisation

Sous la supervision du coordinateur de l'action de L'INSTM dans le cadre du projet, le (a) candidat (e) sera responsable ;

- 1. Calcul des couts horaires des ressources humaines internes impliquées dans le projet et la préparation de leurs affectations ;
- 2. Vérification des time sheets des ressources humaines affectées dans le projet
- 3. Contribution à la réalisation des rapports financiers intermédiaires et finaux du projet;
- 4. Accompagnement et vérifications du rapport de l'auditeur nominé par l'UE dans le cas échéant ;
- 5. Contribution à l'archivage des pièces justificatives relatives aux dépenses du projet ;
- 6. Vérification des out-put du projet avant la transmission au coordinateur du consortium.









- 7. La vérification interne de l'éligibilité des dépenses du projet avant les payements;
- 8. Contribution à la préparation des appels d'offres/consultation pour tous achats prévus dans l'action de l'INSTM;

- Art. 3 - Rémunération et modalités de paiement

La rémunération de l'expert prévu est de € 12.000, exonérée de la TVA et toutes charges sociale et fiscale. Cette rémunération sera effectuée par l'ANPR.

L'honoraire dudit montant sera réalisé en trois tanches :

30 % six mois après la signature du contrat entre les deux parties

40 % suite à la réception de la deuxième préfinancement du projet

30 % à la clôture du projet et après présentation d'un rapport final.

La rémunération doit être effectuée suite à la présentation d'une facture exonérée de la TVA et d'un rapport d'activité validé.

Art.4 - Durée de la collaboration

La collaboration avec l'expert démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration et jusqu'à sa clôture.

Art.5 - Conditions

Afin de participer à cet appel, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

A. Conditions Générales:

- 1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible dans le cadre du programme Européen pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.
- 2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
- 3. Pas de condamnations pénales qui prévoient l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.

B. Conditions Professionnelles:

- 1. Diplôme supérieur, obtenu dans une Université Tunisienne ou étrangère et qui soit reconnu en Tunisie. Le candidat sera responsable de produire cette documentation et démontrer la validité du titre d'étude;
- 2. Une expérience professionnelle de 05 ans dans la gestion des projets européens.









- 3. Maîtrise de langue anglaise (langue officielle du projet).
- 4. Avoir une attestation qualifiante en tant de *Project Manager* d'au moins 5 ans avant le lancement de cet appel.
- 5. Avoir déjà collaboré en tant qu'expert d'assistance technique dans au moins 3 projets financés par l'UE.

L'absence d'une des conditions générales du présent avis, comportera l'exclusion de la procédure de sélection.

Art.6 - Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM (le LEAR de l'institut).

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans le point A de l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une note sur 20 points par critère selon les critères suivants:

Critères de sélection	Score attribué par critère
Diplôme supérieur, obtenu dans une Université Tunisienne ou étrangère	Oui : Max 20 points
	Non = 0 point
Une expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans la gestion des projets européens.	Oui : Max 20 pts (2 pts/an)
	Non = 0 point
Avoir une attestation qualifiante en tant que <i>Project</i>	Oui : Max 20 pts, (2 pts/an)
Manager d'au moins 4 ans avant le lancement de cet	
appel.	Non = 0 point
Avoir déjà collaboré en tant qu'expert d'assistance	Oui : Max 20 pts, (4 pts/an)
technique dans au moins 3 projets financés par l'UE	Non = 0 point
Total	/100

La Commission compétente doit dresser la liste de candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notes relatives.









Art. 7 - Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leurs dossiers par courrier postal ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, avant 17.00 heures du 26 Décembre 2017 à l'adresse suivante :

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – 28, rue du 02 mars 1934, Carthage Salammbô 2025 Tunis, Tunisie. L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

Consultation [2/2017 MedAID/INSTM] «Sélection d'un expert Senior dans le cadre du projet MedAid Horizon 2020».

Les demandes reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

Art. 8 - Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le candidat et accompagnée par une copie de la pièce d'identité en cours de validité. Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante:

- 1. Demande de candidature
- 2. Lettre de motivation
- 3. Une copie du document d'identité
- 4. Curriculum Vitae
- 5. Documents/attestations/Déclaration sur l'honneur liés aux conditions de l'art.5

Art. 9 - Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

L'INSTM peut procéder à la sélection d'un expert même dans le cas d'une seule candidature"

Le LEAR de l'INSTM

Pr. Hechmi Missaoui

Le Director Général de l'Institut Nation

Signa Hechtiff MISSAQUI

Le Coordinateur du projet Dr. Mohamed Salah AZAZA